



DEFENSA DE NIÑAS Y NIÑOS INTERNACIONAL DNI
DEFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL DEI
DEFENCE FOR CHILDREN INTERNATIONAL DCI

Le président
JP Rosenczveig
06 70 14 86 31

Pantin, le 10 février 2006

Refusons la médicalisation des difficultés sociales des enfants

DEI-France est préoccupé par la conjonction récente de différentes mesures et initiatives susceptible de porter préjudice au statut, aux droits des enfants et à leur possibilité d'évoluer ou de changer. Nous nous inquiétons des propos tenus par différents ministres dont celui de l'Intérieur, de l'Emploi et de la Solidarité, sur le dépistage précoce enfants en difficulté et leur suivi imposé ou formalisé sous contraintes ou sous la menace de pénalités financières. Un rapport, de l'INSERM (décembre 2005), est censé leur apporter une caution scientifique s'avère être très critiqué par la communauté scientifique.

Pour DEI-France :

- On ne peut pas cautionner une vision de la prévention réduite à celle de la délinquance. En effet si la souffrance et les difficultés des enfants nécessitent à tout âge une attention et une écoute prioritaires, ce n'est pas en tant qu'elles seraient des signes avant coureur de risques de délinquance que parce qu'elles sont tout simplement inacceptables et qu'elles doivent recevoir une réponse adaptée au temps de l'enfant et respectueuse de son environnement naturel et au premier chef, de sa famille.
- On ne peut que dénoncer également des mesures qui se basent sur de graves confusions entre difficultés, symptômes, pathologies et délinquance ; que s'agirait il d'identifier et éventuellement de « traiter » : des signes prédictifs, des symptômes ou des pathologies ? Des souffrances ou une déviance ?
- Comment également ne pas condamner une confusion qui devint habituelle entre les concepts de « repérage », « traitement » et « pénalisation précoce », ainsi qu'entre les concepts de prévention et de répression ?

DEI-France s'inquiète également vivement du risque d'atteinte aux droits et libertés que ces mesures annoncées ou en cours font peser sur les enfants de ce pays. A ce jour aucune garantie n'est donnée que les informations collectées, transmises aux maires (dans le cadre des programmes de réussite éducative par exemple) ou aux administrations ne déboucheront pas sur des traitements discriminatoires et ne véhiculeront pas une image péjorative et préjudiciable des enfants concernés au risque de compromettre leur socialisation et leur éducation.

DEI-France rappelle :

- Que les enfants ont le droit de recevoir des soins qui les reconnaissent, eux comme leurs parents, comme des acteurs indispensables et qui ne doivent pas concourir à ternir leur image.
- Que de nombreuses causes de difficultés sociales et personnelles qui affectent les enfants sont aujourd'hui largement connues et ne nécessitent pas de dépistages coûteux ; elles sont tout simplement sans réponse : les problèmes de mal logement, de chômage et de précarité constituent aujourd'hui de véritables causes de mal être, de souffrances et de risques éducatifs pour de très nombreux enfants pauvres, dont tous les rapports nous indiquent qu'ils sont pourtant de plus en plus nombreux.

C'est sur de tels objectifs sociétaux de lutte contre la misère des enfants et non pas contre les enfants pauvres que devrait se pencher la puissance publique.